



*L'expertise, le chemin le plus court vers la solution*



14 rue Charles Laffitte - 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. : 33 1 41 02 94 80 - Fax : 33 1 42 91 20 09  
Email : [contact@galileo-avocats.com](mailto:contact@galileo-avocats.com) - Site : [www.galileo-avocats.com](http://www.galileo-avocats.com)  
Société d'avocats inscrite au Barreau des Hauts-de-Seine

Document imprimé et diffusé sous la seule responsabilité des associés du cabinet. - ©iStockphoto.com/Stephan Hoerold - Création : vbroer.com [06 88 63 68 53]



fiscalité de l'énergie,  
ECOTAXES

TVA

ACCOMPAGNEMENT

DOUANE & COMMERCE  
INTERNATIONAL

# fiscalité de l'énergie, ECOTAXES

Les taxes environnementales et les taxes sur les énergies forment un ensemble complexe et spécifique au sein la fiscalité indirecte.

Elles concernent bien évidemment les secteurs pétroliers, gaziers, électriques et miniers, mais aussi de nombreuses autres activités jugées polluantes.

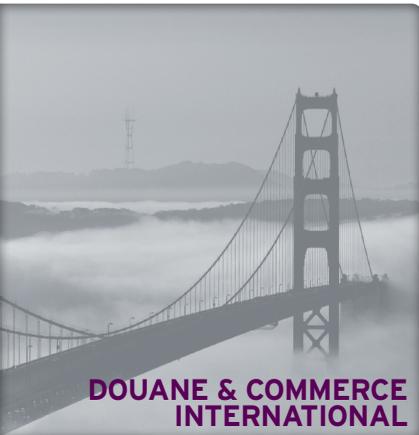
Outre les droits d'accises applicables aux différentes énergies (TICPE, TICGN, TICFE, TICC), de nombreuses autres taxes à vocation environnementale ont vu le jour (TGAP, DEEE, Ecofolio...).

Si certaines d'entre elles sont largement imprégnées par le droit communautaire, d'autres taxes sont en revanche beaucoup plus nationales, ce qui multiplie les sources de droit applicables et rend donc la gestion de la fiscalité environnementale et énergétique particulièrement délicate.

Par ailleurs, des obligations déclaratives et un formalisme très spécifiques sont attachés à ces différents prélèvements, impliquant ainsi une analyse rigoureuse des flux de biens concernés et une gestion pertinente des flux documentaires correspondants (déclarations, titres de mouvement, factures...).

Enfin, ces taxes relèvent en principe de la compétence de l'administration des douanes et sont donc soumises à des procédures et des règles contentieuses différentes de celles généralement appliquées en matière de fiscalité.

**Les écotaxes et la fiscalité de l'énergie sont en permanente évolution, requérant ainsi de plus en plus d'expertise et d'implication de la part des personnes chargées de les gérer. Elles doivent également être appréhendées de manière cohérente avec les autres prélèvements indirects (TVA, droits de douane...) et s'inscrivent ainsi dans une politique globale de gestion de la fiscalité indirecte de l'entreprise.**



**DOUANE & COMMERCE  
INTERNATIONAL**

➤ Parce que les écotaxes et les taxes sur les énergies sont une composante de la fiscalité indirecte, nous pensons que les spécialistes de cette discipline sont les plus à même de vous conseiller utilement. Cabinet complètement dédié à la fiscalité indirecte, à la réglementation douanière et aux problématiques import/export, **Galileo Avocats** vous propose son expertise pour vous aider dans la gestion de ces taxes et prélèvements. Outre la résolution de questions particulières ou la recherche de solutions d'optimisation, nous pouvons également vous accompagner dans la gestion de vos obligations déclaratives en matière de fiscalité environnementale et énergétique.

## Conseils

➤ Nous pouvons vous conseiller dans le cadre d'opérations spécifiques ou pour la définition d'une stratégie globale.

## Audit et revue de conformité

➤ Ces examens sont effectués sur la base d'une méthode d'audit développée en fonction de l'environnement de l'entreprise et continuellement adaptée aux modifications de la réglementation et aux particularités sectorielles.

Ils sont destinés à identifier les risques et les lacunes en matière d'écotaxes et taxes sur les énergies, concevoir des recommandations destinées à assurer le respect de la réglementation en vigueur et tirer parti des optimisations possibles.

## Contentieux

➤ **Galileo Avocats** peut vous assister en cas de contrôle de vos activités par l'administration des douanes et défendre vos intérêts devant les juridictions compétentes.

## Formation

➤ Une politique efficace en matière d'écotaxes et taxes sur les énergies implique la sensibilisation et la formation du personnel concerné. À cette fin, nous pouvons construire des programmes de formation sur mesure et animer des présentations sur la réglementation applicable.

## Accompagnement

➤ Nous pouvons vous aider dans la gestion de vos obligations déclaratives. Par ailleurs, **Galileo Avocats** peut accompagner les entreprises étrangères en qualité de représentant fiscal (TICGN...) en France.